
Jour de séance 9

le mardi 15 novembre 2022

13 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle à M. Arseneau que, pendant la présentation d'invités, les observations ne doivent pas être de nature politique.

Après les questions orales, M. Guitard invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a usé d'un langage non parlementaire en accusant le chef de l'opposition de ne dire « pas tout à fait la vérité ». Le président met le premier ministre en garde contre l'utilisation de tels propos.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans la gestion des forêts de la Couronne. (Pétition 7.)

M. Arseneau (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à révoquer le permis d'exploitation de Coastal Shell Products, à Richibucto. (Pétition 8.)

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 15 novembre 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit les 8 et 9 novembre 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 5, *Loi sur les personnes disparues ;*
- 7, *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier ;*

4, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Holland :

15, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers ;*

par l'hon. M. Allain :

16, *Loi n° 2 de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale ;*

par l'hon. M. Austin :

17, *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes ;*

par l'hon. M^{me} Scott-Wallace :

18, *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick.*

L'hon. M. Holder, leader parlementaire suppléant du gouvernement, donne avis que, le mercredi 16 novembre 2022, la deuxième lecture des projets de loi 15, 16 et 17 sera appelée.

L'hon. M. Holder annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 11, 12, 14 et 10 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit

renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

<i>Élections partielles : Baie-de-Miramichi—Neguac et Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin : le 20 juin 2022 : Rapport de la directrice générale des élections</i>	(7 novembre 2022) ;
rapport annuel du Centre communautaire Sainte-Anne pour 2021-2022	(7 novembre 2022) ;
rapport annuel de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick pour 2020-2021	(8 novembre 2022).